



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## pièces et équipements

Question écrite n° 111371

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le développement des vols d'appareillages GPS portables. En effet, de nombreux véhicules particuliers utilisent maintenant des appareils maniables et portables, à l'image des premiers installés dans les taxis, il y a quelques années dans les grandes villes européennes. Leur prix s'est largement démocratisé pour atteindre seulement quelques centaines d'euros et sont devenus l'objet de trafics juteux à la revente « sous le manteau », car ils sont revendus volés, pour quelques dizaines d'euros. Ces appareils fixés dans les voitures entre le tableau de bord et le pare-brise, sont très facilement arrachables après une fenêtre d'accès brisée par une pierre ou tout autre objet. Ces appareils, trop apparents, deviennent donc attirants et des propriétaires de voitures, où ils sont installés, des proies qui éveillent la tentation de jeunes voyous qui n'hésitent plus à écumer les parkings pour voler ces instruments de guidage, pour les revendre à la sauvette. Il conviendrait donc de se rapprocher des fabricants comme des marques automobiles pour qu'ils en sécurisent les emplacements de poses. Une action interministérielle entre son ministère et celui des transports pourrait s'avérer tout à fait judicieuse pour envisager cette solution de sécurisation. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette suggestion.

### Texte de la réponse

La délinquance de voie publique a diminué de 24,08 % entre 2002 et 2006. Pour lutter contre le vol des accessoires automobiles et plus particulièrement des GPS amovibles, les services de police mettent en place une occupation rationnelle du terrain. Les brigades anticriminalité sont ainsi mobilisées sur les lieux et aux horaires criminogènes déterminés après analyse de la situation locale. De plus, à titre préventif, diverses actions d'information sont menées en direction de la population. Il s'agit par exemple de la diffusion de mises en garde par voie de presse (parfois avec le soutien des municipalités), ainsi que de l'apposition, dans les locaux des services d'immatriculation des véhicules, ou de la distribution, dans les magasins spécialisés dans la vente d'accessoires automobiles, d'affichettes. Des contacts sont noués par la direction générale de la police nationale avec des fabricants de GPS afin d'envisager, en fonction des possibilités techniques, des dispositifs antivols. En tout état de cause, parce que chacun est un acteur de la sécurité, il est recommandé de retirer du véhicule en stationnement le GPS et son support, s'il est amovible, qui suggère la présence de cet accessoire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 111371

**Rubrique :** Automobiles et cycles

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur et aménagement du territoire (II)

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 28 novembre 2006, page 12352

**Réponse publiée le** : 10 avril 2007, page 3599